

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Edition Chronologique n°15 du 7 mai 2009

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant les arrêtés du 8 mars 1999 portant organisation de la direction des affaires juridiques et de ses sous-directions.

Du 5 mars 2009

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ARRÊTÉ modifiant les arrêtés du 8 mars 1999 portant organisation de la direction des affaires juridiques et de ses sous-directions.

Du 5 mars 2009

NOR D E F D 0 9 0 5 3 8 0 A

Textes modifiés :

Arrêté INTERMINISTÉRIEL du 8 mars 1999 (BOC, p. 1956 ; JO du 9, p. 3521. ; BOEM 110.4.2.4, 660.3.1) modifié.

Arrêté du 8 mars 1999 (BOC, p. 1968 ; JO du 10, p. 3588. ; BOEM 110.4.2.4, 660.3.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 79 du 3 avril 2009, texte n° 36 ; signalé au BOC 15/2009.

Le ministre de la défense,

Vu le décret n° 87-389 du 15 juin 1987 modifié relatif à l'organisation des services d'administration centrale ;

Vu le décret n° 99-164 du 8 mars 1999 modifié fixant les attributions et l'organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de la défense ;

Vu le décret n° 2000-1178 du 4 décembre 2000 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 8 mars 1999 modifié portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Vu l'arrêté du 8 mars 1999 modifié portant organisation des sous-directions de la direction des affaires juridiques,

Arrête :

Art. 1er.

1. L'alinéa 7 de l'article 3 de l'arrêté du 8 mars 1999 portant organisation de la direction des affaires juridiques susvisé est abrogé.
2. À l'article 1^{er} de l'arrêté du 8 mars 1999 portant organisation des sous-directions de la direction des affaires juridiques susvisé, il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« - le bureau des contrats et marchés publics. »

Art. 2. La directrice des affaires juridiques est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 mars 2009.

Hervé MORIN.